

## Présentation des Politiques

### **POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT**

#### Vision globale du budget de la politique

	CA 2023	BP 2024 (sans reports)	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 en €	BP 2025 / BP 2024 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	8 314 649,81	9 706 975,00	<b>8 991 370,00</b>	- 715 605,00	-7,37%	- 895 204,92
Dépenses d'investissement	6 866 579,00	7 206 000,00	<b>6 721 000,00</b>	- 485 000,00	-6,73%	7 648 931,57
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>15 181 228,81</b>	<b>16 912 975,00</b>	<b>15 712 370,00</b>	<b>- 1 200 605,00</b>	<b>-7,10%</b>	<b>6 753 726,65</b>
Recettes de fonctionnement	28 863 816,88	34 680 000,00	<b>25 260 000,00</b>	- 9 420 000,00	-27,16%	-
Recettes d'investissement	868 006,94	3 710 000,00	<b>318 000,00</b>	- 3 392 000,00	-91,43%	4 946 471,92
<b>Total Recettes (B)</b>	<b>29 731 823,82</b>	<b>38 390 000,00</b>	<b>25 578 000,00</b>	<b>- 12 812 000,00</b>	<b>-33,37%</b>	<b>4 946 471,92</b>

#### Présentation des CDR gestionnaires ou secteurs rattachés à la politique

La politique de l'environnement couvre les CDR de l'agriculture, de l'eau, de l'environnement naturel et de la transition écologique

### **1. CDR AGRICULTURE**

#### Vision globale du CDR gestionnaire concerné

	CA 2023	BP 2024 (sans reports)	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 en €	BP 2025 / BP 2024 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	2 408 834,62	2 855 335,00	<b>2 775 000,00</b>	- 80 335,00	-2,81%	-
Dépenses d'investissement	3 417 633,82	2 577 000,00	<b>1 919 000,00</b>	- 658 000,00	-25,53%	293 112,17
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>5 826 468,44</b>	<b>5 432 335,00</b>	<b>4 694 000,00</b>	<b>- 738 335,00</b>	<b>-13,59%</b>	<b>293 112,17</b>
Recettes de fonctionnement	65 808,00	50 000,00	<b>50 000,00</b>	-	0,00%	-
Recettes d'investissement	253 363,56	3 160 000,00	-	- 3 160 000,00	-100,00%	- 425 528,08
<b>Total Recettes (B)</b>	<b>319 171,56</b>	<b>3 210 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>- 3 160 000,00</b>	<b>-98,44%</b>	<b>- 425 528,08</b>

#### **1.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

##### **Programme 215 – Aménagement foncier**

###### **Opérations agricoles (20 000 €)**

Depuis le 1er janvier 2006, les Départements doivent assurer la maîtrise d'ouvrage des études préalables et des opérations d'aménagements fonciers et prendre en charge les frais divers se rapportant à ces opérations.

Pour 2025, les crédits de fonctionnement alloués sont consacrés aux échanges d'immeubles ruraux.

## Mesures environnementales des aménagements fonciers (150 000 €)

Cette opération permet de prendre en compte les coûts des mesures compensatoires écologiques imposés par la loi suite aux aménagements fonciers réalisés par la collectivité (ACOS, Rocade Sud de Strasbourg, AFAFE Agricoles). 150 000 € sont prévus strictement pour les mesures compensatoires et 17 735 € permettront de financer l'animation réalisée par la Chambre d'Agriculture Alsace et l'AFSAL (Agriculteurs et Faune Sauvage Alsace).

Il est proposé **d'inscrire 170 000 € de crédits de paiement.**

## **Programme 216 – Aménagement rural ou agricole**

### Soutien au monde Agricole (1 005 000 €)

Divers organismes agricoles peuvent bénéficier d'une aide pour leurs actions qui concourent aux orientations de la Collectivité européenne d'Alsace en matière d'alimentation locale, d'emploi agricole, de cadre de vie et de cohésion des territoires.

A ce titre, 840 000 € sont consacrés à la Chambre d'Agriculture Alsace, 140 000 € au soutien d'organismes agricoles dans les filières de l'élevage bovin, de l'aviculture, l'arboriculture ou l'interprofession des fruits et légumes d'Alsace. Enfin il est proposé d'inscrire 25 000 € pour l'adhésion à l'association nationale des Départements « Agrilocal » pour la mise en place d'une plate-forme internet de transaction pour l'achat de produits agricoles et alimentaires locaux, conforme aux règles des marchés publics.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 005 000 € de crédits de paiement.**

## **Programme 217 – Abattoir**

### Abattoir de Cernay (40 000 €)

L'abattoir départemental de Cernay est un outil territorial indispensable, maillon déterminant de l'existence même d'une filière d'élevage alsacienne. A l'échelle alsacienne, les politiques agricoles, environnementales et paysagères, ainsi que la protection des sols contre l'érosion, la protection contre les crues nécessitent le maintien d'herbage chaque fois que c'est possible. C'est pourquoi le soutien de la collectivité à l'élevage et aux filières courtes est un pivot de notre aide dans le domaine agricole, en complémentarité avec la Région, conformément à la loi NOTRe.

La gestion de l'établissement est confiée à une société par actions simplifiées (SAS) par le biais d'une délégation de service public (DSP) renouvelée en avril 2023 pour 8 ans. Dans ce cadre, les frais de maintenance des installations à la charge de la CeA représentent 40 000 € de crédits de fonctionnement.

Il est donc proposé **d'inscrire 40 000 € de crédits de paiement.**

## **Programme 218 – Santé environnementale**

### Santé animale – prophylaxie (1 560 000 €)

Le Laboratoire Alsacien d'Analyses (L2A) exerce son rôle de service public dans la gestion des risques et des crises sanitaires dans les domaines de la santé animale, de l'hygiène alimentaire et de la santé des végétaux. Il accompagne aussi les professionnels de l'agroalimentaire pour la mise en conformité de leurs installations ou pour renforcer leur compétence par la formation et par le contrôle des bonnes pratiques d'hygiène (audits et conseil).

Les analyses réalisées en santé animale dans le cadre de la gestion du risque sanitaire sont ordonnées en partie par l'État et principalement par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS), reconnu comme organisme à vocation sanitaire conformément à la gouvernance sanitaire mise en place depuis 2014.

La crise du COVID-19 et les différentes crises sanitaires (peste porcine africaine, grippe aviaire...) et un environnement très changeant ont contraint le laboratoire à s'adapter et à exercer, plus que jamais une vigilance accrue sur les cheptels domestiques et sur la faune sauvage pour prévenir les risques sanitaires susceptibles de menacer le territoire alsacien.

Pour mener à bien ces actions, il est proposé d'inscrire une subvention d'équilibre au budget annexe du L2A de 1 472 000 € ; à noter que ce montant pourrait être diminué substantiellement grâce à la mise en place d'un mandat de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) relatif aux obligations de service public qui s'imposent au L2A. Toutefois, l'application de ce SIGE à compter de 2025 est suspendue à l'issue d'une plainte portée au niveau européen par une association de laboratoires privés. Enfin, un montant de 88 000 € est prévu pour la réalisation d'analyses vétérinaires de prophylaxie obligatoire (montant facturé en prestation de service par le L2A à la CeA contribuant à soutenir les éleveurs et la filière élevage).

Il est donc proposé **d'inscrire 1 560 000 € de crédits de paiement**.

## 1.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### Programme 215 – Aménagement foncier

#### Aménagement foncier – ACOS (500 000 €)

Ce montant permettra de solder en 2025 les marchés liés aux aménagements fonciers mis en œuvre suite à la construction de l'autoroute de contournement Ouest de Strasbourg.

#### Aménagement foncier – voirie EMS (100 000 €)

Le montant permettra de poursuivre l'aménagement foncier induit par la construction de la Rocade Sud de Strasbourg et d'engager l'étude préalable de l'aménagement foncier qui pourrait être mise en œuvre pour restructurer le foncier dans l'aire de captage de Plobsheim.

#### Aménagement foncier – voirie départementale (50 000 €)

Il s'agit de financer l'aménagement foncier induit par l'élargissement du contournement Marmoutier.

#### Aménagement foncier – opérations agricoles (742 000 €)

Le montant permettra de poursuivre les opérations agricoles engagées et de démarrer les suivantes, mais aussi de financer les travaux connexes de création de voiries agricoles et d'infrastructures écologiques dans le cadre de la compétence obligatoire exercée par la collectivité.

#### Mesures environnementales des aménagements fonciers (3 000 €)

Le montant permettra l'achat d'outils éducatifs et de financer des lots pour les « écodéfis » dans les collèges et les EHPAD.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 395 000 € de crédits de paiement et – 40 890,05 € d'autorisations de programme**.

## **Programme 216 – Aménagement rural ou agricole**

### Aides au producteurs et groupements de producteurs (49 000 €)

Ce montant permet de soutenir les agriculteurs et de financer l'entretien de sauvegarde « d'arbres trognes », qui font partie des structures agro-écologiques traditionnelles alsaciennes.

### Aménagement rural (50 000 €)

Ces crédits d'amélioration pastorale en zone de montagne financeront l'ouverture des paysages par les associations foncières pastorales (AFP), les communes et groupements de communes afin de préserver des espaces agro-pastoraux ouverts, de préserver les paysages et de soutenir les éleveurs qui ont besoin de fourrage.

### Plan de relance sylviculture (350 000 €)

Ce montant permettra de financer une nouvelle vague de projets publics et privés dans le cadre du programme « Forêts d'avenir d'Alsace ».

Il est donc proposé **d'inscrire 449 000 € de crédits de paiement et 532 086,35 € d'autorisations de programme.**

## **Programme 217 – Abattoir**

Un montant de 75 000 € permettra à la Collectivité européenne d'Alsace de poursuivre les nécessaires investissements annuels dans l'abattoir de proximité de Cernay, outil essentiel pour préserver l'élevage en Alsace.

Il est donc proposé **d'inscrire 75 000 € de crédits de paiement et – 198 084,13 € d'autorisations de programme.**

### **1.3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

## **Programme 217 - Abattoir**

Le titulaire de la délégation de service public de l'abattoir de proximité verse à la Collectivité européenne d'Alsace une taxe d'usage en fonction du tonnage abattu. Le montant annuel de la taxe est estimé à 50 000 €.

Il est donc proposé **d'inscrire 50 000 € de recette.**

## 2. CDR EAU

Vision globale du CDR gestionnaire concerné

	CA 2023	BP 2024 (sans reports)	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 en €	BP 2025 / BP 2024 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	1 471 597,95	1 493 540,00	<b>1 652 870,00</b>	159 330,00	10,67%	-
Dépenses d'investissement	2 966 406,61	3 495 000,00	<b>4 091 000,00</b>	596 000,00	17,05%	10 812 148,88
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>4 438 004,56</b>	<b>4 988 540,00</b>	<b>5 743 870,00</b>	<b>755 330,00</b>	<b>15,14%</b>	<b>10 812 148,88</b>
Recettes de fonctionnement	10 891 003,57	17 090 000,00	<b>12 100 000,00</b>	- 4 990 000,00	-29,20%	-
Recettes d'investissement	614 643,38	200 000,00	<b>68 000,00</b>	- 132 000,00	-66,00%	4 947 000,00
<b>Total Recettes (B)</b>	<b>11 505 646,95</b>	<b>17 290 000,00</b>	<b>12 168 000,00</b>	<b>- 5 122 000,00</b>	<b>-29,62%</b>	<b>4 947 000,00</b>

### 2.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### Programme 222 – Opérations récurrentes eau

##### Entretien ouvrages hydrauliques (113 230 €)

Ce montant est consacré essentiellement aux dépenses d'entretien du canal de la Bruche. Il couvre également les cotisations aux structures professionnelles techniques nécessaires (France Digue, Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) et Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR)... ) à hauteur de 4 000 €.

##### Participation syndicats mixtes (1 400 000 €)

Les participations statutaires de la CeA aux syndicats mixtes de rivières, à Rivières de Haute Alsace (RHA) et au Syndicat Mixte du Lac et du Barrage de Kruth-Wildenstein s'élèvent à 1 400 000 €.

##### Préservation des ressources en eau (126 640 €)

La 3<sup>e</sup> édition des « Assises rhénanes de l'eau », manifestation transfrontalière (France, Allemagne, Suisse) est programmée en mars 2025, forte de son succès les années précédentes. La préparation de cette manifestation (interprétariat, animation...) nécessite l'inscription de 30 000 €.

Une étude confiée à la fédération de pêche du Haut-Rhin sur les lacs et barrages est également inscrite pour un montant de 26 100 €.

Les autres crédits (70 540 €) concernent les cotisations au Syndicat Mixte de Recyclage Agricole et à l'APRONA. Le montant reste inchangé.

##### SATESE (13 000 €)

Les dépenses restent inchangées. Elles permettent de couvrir les frais de fonctionnement du SATESE pour l'exercice de sa mission réglementaire d'assistance technique auprès des collectivités éligibles.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 652 870 € de crédits de paiement.**

## **2.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

### **Programme 221 – Opérations structurantes eau**

#### Barrage de Kruth (300 000 €)

Le montant inscrit pour le barrage de Kruth (300 000 €) tient compte de coûts qui resteront à régler en 2025, selon, d'une part l'avancement réel des travaux de réparation attendus et d'autre part, les modalités d'exécution à venir.

#### Barrage de la Lauch (800 000 €)

Le projet de réhabilitation du barrage de la Lauch, en délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat, prévoit en 2025 l'achèvement des études environnementales (560 000 €) et le passage devant les autorités de contrôle et de sûreté pour l'obtention des autorisations nécessaires au lancement des travaux préparatoires à compter de 2026. D'autre part 240 000 € sont prévus pour permettre d'acquérir le foncier nécessaire à la mise en œuvre des mesures compensatoires liées aux travaux de réhabilitation.

#### Canal de la Bruche (1 642 000 €)

Le programme 2025 des travaux permet de satisfaire des enjeux de sûreté sur le canal et sur le barrage d'Avolsheim. Les enjeux sont de prévenir tout risque de rupture de la digue latérale de Oberschaeffolsheim et d'engager la restauration et le confortement du barrage d'Avolsheim en 2 années de travaux. Les risques sont essentiellement matériels et en matière d'écologie. En cas de cumul de circonstances défavorables, une rupture des ouvrages engendrerait des risques pour les personnes, ainsi que des dégâts considérables sur les propriétés riveraines du canal sur plusieurs kilomètres avec des inondations sur la partie amont du canal et l'assèchement partiel ou total du reste du canal et des trois Muhlbachs attenants.

#### Maintenance lourde des barrages et du canal du Rhône au Rhin (300 000 €)

Le montant total est prévu pour les dépenses d'investissement courant et de maintenance lourde, confiées à Rivières de Haute Alsace par délégation.

#### Canaux de la Hardt (100 000 €) :

L'ensemble des canaux constituant les canaux d'irrigation agricole de la Hardt sont situés entre Ottmarsheim et Colmar, en dérivation de l'eau du Rhin. Ce réseau, établi au fil de l'histoire et en particulier des XIXe et XXe siècles, notamment en compensation des effets des aménagements du Rhin sur la nappe, représente plusieurs dizaines de kilomètres et il a pour vocation de permettre l'irrigation des cultures. Ces canaux sont la propriété de l'Etat et cet important patrimoine nécessite d'être pleinement mobilisé, rénové et optimisé pour faire face au défi climatique.

Dans ce contexte, il a été convenu de la mise en place d'une étude préalable en co-maîtrise d'ouvrage entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Syndicat mixte des cours d'eau et des canaux de la plaine du Rhin, entité compétente en matière de GEMAPI et qui la financent à part égale. La Collectivité européenne d'Alsace est désignée pour porter cette étude pour le compte de la co-maîtrise d'ouvrage. L'Etat, propriétaire de ces canaux d'irrigation, sera associé au pilotage de l'étude pour proposer des perspectives de transfert, de gouvernance et de réhabilitation.

Il est donc proposé d'inscrire **3 142 000 € de crédits de paiement et 13 029 768,88 € d'autorisations de programme.**

### **Programme 222 – Opérations récurrentes eau**

#### Préservation des ressources en eau (254 000 €)

Ce montant est prévu pour la poursuite de l'étude complémentaire portant sur la valorisation énergétique du patrimoine hydraulique qui a été lancée en 2024 et se poursuivra jusqu'en 2026 (144 000 €). Il est également prévu une participation au nouveau programme ERMÈS II - 2022-2025 (Interreg) porté par l'APRONA, concernant l'étude du transfert de micropolluants entre les eaux de surface et la nappe (20 000 €).

Une étude préalable pour la restauration de la continuité écologique sera également menée en 2025 (30 000 €), ainsi qu'une étude confiée à l'APRONA sur les nappes d'accompagnement de la Bruche, de la Fecht et de la Lauch (30 000 €). Enfin, l'étude pour la restauration de la digue à Plobsheim, engagée fin 2024, sera poursuivie (30 000 €).

#### SATESE (20 000 €)

Les dépenses restent inchangées. Elles portent sur des acquisitions de petits équipements nécessaires au service.

Il est donc proposé **d'inscrire 274 000 € de crédits de paiement et 254 000 € d'autorisations de programme.**

### **Programme 223 – Rivières**

#### Rivières – Opération pour comptes de tiers (50 000 €) – Rivières subventions (625 000 €)

La Collectivité européenne d'Alsace continue à aider des travaux de réhabilitation des milieux liés aux cours d'eau (renaturation, végétalisation, passes à poissons, ...). Les travaux de réhabilitation des milieux émargent à la recette de la Taxe d'Aménagement pour Espaces Naturels Sensibles.

En subvention « rivières », le montant proposé de 625 000 € comprend les subventions aux syndicats mixtes de rivières (amélioration des milieux aquatiques). Il intègre également 100 000 € en subvention de travaux 2025 pour les bassins de rétention du fait du retard dans l'instruction des dossiers réglementaires des communes porteuses de ces projets.

Pour ce qui concerne les opérations en rivières pour compte de tiers (50 000 €), il s'agit de faire face aux soldes des tous derniers dossiers.

Il est donc proposé **d'inscrire 675 000 € de crédits de paiement et – 2 471 620 € d'autorisations de programme.**

### **2.3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

#### **Programme 221 – Opérations structurantes eau**

##### Convention EDF (12 000 000 €) :

La participation prévue d'EDF au titre de la convention de Kembs s'établit sur la base du niveau atteint par les prix de l'électricité en 2024.

Elle est destinée en particulier de financer une partie des opérations d'aménagement des barrages alsaciens (barrage de la Lauch). Il conviendra toutefois de rendre compte de la bonne utilisation des crédits conformément à la convention passée avec EDF.

Il est donc proposé **d'inscrire 12 000 000 € de crédits de paiement**

### **Programme 222 – Opérations récurrentes eau**

##### Entretien des ouvrages hydrauliques (10 000 €) :

La recette est inscrite au titre des redevances d'occupation temporaire du domaine public du canal de la Bruche.

##### SATESE (90 000 €) :

L'intervention du SATESE / SATEP (assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable au bénéfice des collectivités rurales du Haut-Rhin) génère comme chaque année une recette de 90 000 € provenant de la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la participation des collectivités bénéficiaires.

Il est donc proposé **d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement.**

## 2.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT

### Programme 221 – Opérations structurantes eau

#### Canal de la Bruche (18 000 €)

Une aide financière versée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 15 % du montant des travaux sur la restauration des écluses n°1 et n°2 du canal de la Bruche sera encaissée.

Il est donc proposé **d'inscrire 18 000 € de crédits de paiement et 4 997 000 € d'autorisations de programme.**

### Programme 223 - Rivières

#### Rivières compte de tiers (50 000 €) :

Un retour des Syndicats Mixtes de rivières au titre des travaux effectués pour compte de tiers est attendu. Cette recette est amenée à s'éteindre (voir dépenses). Le montant précis sera fixé au moment des soldes des marchés une fois toutes les dépenses/recettes connues.

Il est donc proposé **d'inscrire 50 000 € de crédits de paiement et – 50 000 € d'autorisations de programme.**

### 3. CDR ENVIRONNEMENT

Vision globale du CDR gestionnaire concerné

	CA 2023	BP 2024 (sans reports)	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 en €	BP 2025 / BP 2024 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	4 306 514,15	5 140 100,00	<b>4 317 500,00</b>	- 822 600,00	-16,00%	- 895 204,92
Dépenses d'investissement	479 063,57	1 034 000,00	<b>661 000,00</b>	- 373 000,00	-36,07%	- 1 836 300,48
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>4 785 577,72</b>	<b>6 174 100,00</b>	<b>4 978 500,00</b>	<b>- 1 195 600,00</b>	<b>-19,36%</b>	<b>- 2 731 505,40</b>
Recettes de fonctionnement	17 831 605,31	17 505 000,00	<b>13 075 000,00</b>	- 4 430 000,00	-25,31%	-
Recettes d'investissement	-	350 000,00	<b>250 000,00</b>	- 100 000,00	-28,57%	425 000,00
<b>Total Recettes (B)</b>	<b>17 831 605,31</b>	<b>17 855 000,00</b>	<b>13 325 000,00</b>	<b>- 4 530 000,00</b>	<b>-25,37%</b>	<b>425 000,00</b>

#### 3.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

##### Programme 225 – Préservation de l'environnement

###### Arbres (30 000 €)

25 000 € de crédits sont consacrés au soutien aux arboriculteurs dans le cadre du partenariat instauré de longue date notamment en faveur des vergers traditionnels (animation et sensibilisation auprès de la population locale autour des vergers patrimoniaux, typiques du paysage alsacien) et à l'opération « Les arbres de la Sainte Catherine ». 5 000 € sont destinés à la communication autour des arbres remarquables.

###### Soutien au Conservatoire des Sites Alsaciens (310 000 €)

Afin de gérer écologiquement certains Espaces Naturels Sensibles (ENS) propriétés de la Collectivité, une convention a été établie depuis plusieurs décennies avec le Conservatoire des Espaces Naturels Alsaciens sur la base des sites qui lui sont confiés en gestion.

Cette dépense est éligible à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100 %.

###### Education à l'environnement (1 080 000 €)

Aujourd'hui, une cinquantaine d'associations dédiées en grande partie ou entièrement à l'éducation à l'environnement constituent le réseau alsacien (fédéré autour de l'ARIENA), dont 10 Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) qui jouent un rôle d'animation sur leurs territoires d'action respectifs.

Ce réseau de 260 salariés fait bénéficier tous les ans à environ 250 000 personnes (scolaires, familles, salariés, séniors...), hors grand public (ce dernier est estimé à 120 000 personnes/an, sensibilisées sur un stand ou lors d'une exposition), de leurs activités pédagogiques, notamment en matière d'espaces naturels sensibles, d'alimentation et de circuits courts, de transition écologique et énergétique, ...

Ces dépenses sont éligibles à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100 %.

###### Soutien à la vie associative (140 000 €)

Un partenariat s'est développé de longue date auprès d'associations naturalistes qui concourent aux politiques menées par la Collectivité en matière de biodiversité, autour d'enjeux faunistiques et floristiques (inventaire, appui technique, expertise...). Pour ce faire, il est proposé de reconduire les crédits alloués en 2024, à hauteur de 140 000 €.

Cette dépense est éligible à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100 %.

### Travaux de valorisation des Espaces Naturels Sensibles (322 500 €)

La gestion des 1 937 ha de propriétés de la Collectivité classés en ENS, nécessite des travaux réguliers, des suivis naturalistes, la réalisation d'études et de plans de gestion, le soutien à divers partenaires (programme en faveur de la Cistude, migration des batraciens), des frais de garderie pour les massifs forestiers, la mise en place d'un suivi écologique plus pertinent des ENS et l'évaluation des plans de gestions, ... Ces besoins sont estimés à 322 500 € pour 2025.

Cette dépense est éligible à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100 %.

### Mesures agro-environnementales et climatiques MAEC (210 000 €)

En 2025, il est proposé l'allocation de crédits à hauteur de 210 000 €. Ce montant tient compte des engagements, ajusté avec les retours d'expérience de 2024.

La poursuite de cette politique en faveur de l'agri-environnement a pour vocation de pérenniser une agriculture de proximité respectueuse de notre cadre de vie.

### Opération Grand Hamster (15 000 €)

Le rythme des versements du projet Interreg conditionne les reversements de la CeA aux partenaires.

Le projet Interreg « Grand hamster » touche à sa fin, seule est maintenue une enveloppe pour des traductions de documents à hauteur de 15 000 €.

### Mesures compensatoires (60 000 €)

Le montant de 60 000 € correspond à l'étude sur les terrains de la Sommerau, dont il s'agit d'estimer aujourd'hui la valeur écologique et éventuellement la capacité à servir de support à de futures mesures compensatoires.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 167 500 € de crédits de paiement et – 895 204,92 € d'autorisations d'engagement**.

## Programme 226 – Cadre de vie

### Brigade Verte (1 800 000 €)

La Brigade Verte a vocation à se déployer sur l'Alsace. Le recul de 30 ans dans le Haut-Rhin montre que plusieurs facteurs clés sont incontournables pour offrir un service efficace et économiquement viable à la population et aux élus locaux. Ce déploiement nécessitera l'installation d'antennes locales regroupant 4 à 6 agents dans des territoires homogènes (enjeux sécuritaires et environnementaux, population, temps de déplacement...) afin de garantir la réactivité d'intervention. Par ailleurs, il faut compter environ 18 mois pour qu'une antenne soit opérationnelle (organisation du concours de garde champêtre, recrutement, formation et assermentation des agents). Les crédits prévus pour 2025 sont de 1 800 000 €.

Pour mémoire, ce montant est éligible pour l'emploi de la TAENS.

### Lutte contre les nuisances dues aux moustiques (350 000 €)

Il est proposé d'allouer 350 000 € de crédits en 2025 au regard de l'application des changements décidés sur la clé de répartition des dépenses entre les communes et de l'augmentation des coûts des traitements.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 150 000 € de crédits de paiement**.

### **3.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### **Programme 225 – Préservation de l'environnement**

##### Plan « arbres » (41 000 €)

La subvention pour l'achat d'arbres fruitiers dans le cadre du partenariat avec les fédérations des arboriculteurs nécessitera 13 500 €.

15 000 € sont prévus pour la poursuite de l'opération « Les arbres de la Sainte Catherine » et 12 500 € sont prévus pour l'opération « Une naissance, un arbre ». Ces deux opérations sont conduites au niveau alsacien, en s'inscrivant dans le cadre du « Plan Arbres ».

##### Acquisitions foncières « ENS » (220 000 €)

En matière d'acquisitions de terrains naturels (y compris les milieux forestiers à vocation ENS) les crédits nécessaires s'élèvent à 220 000 € pour répondre aux opportunités d'acquisitions qui se présentent.

Cette dépense est éligible à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100 %.

##### Education à l'environnement (20 000 €)

Les crédits inscrits viennent soutenir les projets d'acquisition de matériel pédagogique des associations du réseau fédéré autour de l'ARIENA.

Ce budget est affectable à la TAENS à hauteur de 100 %.

##### Soutien à la vie associative (30 000 €)

Afin de soutenir les projets d'investissement portés par les associations partenaires de la Collectivité il est proposé de prévoir un montant de 30 000 €.

##### Travaux de valorisations des propriétés ENS (350 000 €)

La gestion des 1 937 ha d'ENS, propriétés de la Collectivité, nécessite des travaux de renaturation, d'exploitation forestière, de réparation ou de changement d'ouvrages hydrauliques, de mise en place et de remplacement de panneaux signalétiques, d'aménagements permettant l'accueil du public, de mesures de sécurisation, d'interventions sanitaires...

Le coût des travaux est évalué à minima à 350 000 €, mais il pourrait être ajusté en cours d'exercice au regard des études en vue de travaux de restauration à venir sur les sites d'Altenstadt et du See d'Urbes.

Cette dépense est éligible à l'emploi de la TAENS à hauteur de 100 %.

Il est donc proposé **d'inscrire 661 000 € de crédits de paiement et - 533 116,78 € d'autorisations de programme.**

### **3.3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

#### **Programme 225 – Préservation de l'environnement**

##### Taxe d'aménagement (13 075 000 €)

Il est proposé d'inscrire une recette prévisionnelle de 13 075 000 € au titre de la perception de la TAENS, affectée pour couvrir la part reversée au CAUE et qui permet de couvrir une très grande part des dépenses de la Collectivité en matière d'environnement et de biodiversité. Le produit de la vente de bois est quant à lui estimé à 75 000 €.

Il est donc proposé **d'inscrire 13 075 000 € de crédits de paiement.**

### **3.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT**

#### **Programme 225 – Préservation de l'environnement**

##### **Espaces Naturels Sensibles (250 000 €)**

L'Agence de l'Eau Rhin Meuse Dans le cadre du partenariat avec la Collectivité, soutient financièrement les actions menées pour l'acquisitions de milieux naturels, les travaux de renaturation et les études (préalables aux travaux ou améliorant la connaissance). Ce montant est estimé en fonction des dépenses en investissements sur les ENS.

Il est donc proposé **d'inscrire 250 000 € de crédits de paiement 425 000 € d'autorisations de programme.**

## 4. CDR TRANSITION ECOLOGIQUE

Vision globale du CDR gestionnaire concerné

	CA 2023	BP 2024 (sans reports)	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 en €	BP 2025 / BP 2024 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de fonctionnement	127 703,09	218 000,00	246 000,00	28 000,00	12,84%	-
Dépenses d'investissement	3 475,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00	-50,00%	- 1 620 029,00
<b>Total dépenses (A)</b>	<b>131 178,09</b>	<b>318 000,00</b>	<b>296 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>-6,92%</b>	<b>- 1 620 029,00</b>
Recettes de fonctionnement	75 400,00	35 000,00	35 000,00	-	0,00%	-
Recettes d'investissement	-	-	-	-	-	-
<b>Total Recettes (B)</b>	<b>75 400,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>-</b>

### 4.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### Programme 229 – Transition énergétique et développement durable

##### Opération Elsass Oschterputz (55 000 €)

Cette opération de nettoyage de la nature mobilise chaque année les communes, les établissements publics de coopération intercommunale, les associations, les écoles et les prestataires dans le domaine des déchets. Elle est généralisée à toute l'Alsace depuis 2023.

Il est proposé d'inscrire 55 000 € pour l'année 2025 afin de renouveler cette action de grande ampleur qui participe à la stratégie de transitions énergétiques et écologiques.

##### Campus de l'eau (13 000 €)

Un « campus de l'eau » a été réalisé en 2024 dans le cadre des « Assises rhénanes de l'eau » lors desquelles de jeunes adultes aidés par des professionnels de l'illustration ont produit des dessins de presse et des mini-films d'animation en français et en allemand pour sensibiliser à la problématique de l'eau. Il est proposé de reconduire cette action en 2025 en appui à la préparation des Assises rhénanes de l'eau.

##### Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de Fessenheim (31 000 €)

La Collectivité est chargée de l'animation et du suivi de la CLIS de Fessenheim. Outre ses réunions d'échanges et d'information, la CLIS réalise des expertises techniques pour permettre l'amélioration continue de la sécurité de cette installation notamment dans le cadre du démantèlement et la transformation du site. Il est proposé d'inscrire 31 000 € pour réaliser des études et couvrir les frais de fonctionnement de la commission.

##### Développement durable, Energies renouvelables et développement énergies nouvelles (147 000 €)

Le financement d'ATMO Grand Est a été étendu à toute l'Alsace dès 2022 et un budget de 60 000 € est prévu à cet effet.

Une enveloppe de 50 000 € est allouée pour mener une étude sur le site de Stocamine.

Une enveloppe de 17 000 € est prévue pour la réalisation d'études dans le développement d'énergies renouvelables. Dans le cadre de la stratégie de transitions énergétiques et écologiques de la Collectivité européenne d'Alsace, nous continuerons à appuyer nos partenaires des collectivités et de l'industrie pour des projets tant photovoltaïques qu'éoliens, de méthanisation, de méthanation, d'utilisation de la géothermie profonde, de combustibles solides de récupération (CSR), de développement de réseaux de chaleur ou de récupération d'énergie fatale.

Une enveloppe de 20 000 € est prévue pour le développement d'énergies nouvelles avec la participation à des colloques mettant en avant les énergies nouvelles, le soutien à des actions dans le cadre de la transition énergétique, les cotisations à divers organismes (AMORCE, France Hydrogène, 9 000 €) , la réalisation d'études dans le domaine des énergies renouvelables et pour un marché d'accompagnement à la réalisation du « Bilan des émissions de gaz à effet de serre » (obligation réglementaire).

Il est donc proposé **d'inscrire 246 000 € de crédits de paiement.**

#### 4.2 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

##### Programme 229 – Transition énergétique et développement durable

###### Energies renouvelables (25 000 €)

Pour inciter et faciliter la production d'énergies renouvelables et l'innovation sur le territoire alsacien, un nouvel élan doit être apporté par la Collectivité européenne d'Alsace. Les crédits serviront la réalisation d'études permettant le développement des énergies renouvelables.

###### Développement d'énergies nouvelles (25 000 €)

Pour inciter et faciliter l'innovation dans le domaine des énergies nouvelles, comme l'hydrogène décarboné, sur le territoire alsacien, il est proposé d'inscrire 25 000 € pour la réalisation d'études permettant le développement de ces énergies nouvelles.

Il est donc proposé **d'inscrire 50 000 € de crédits de paiement et -1 620 029 € d'autorisations de programme.**

#### 4.3 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

##### Programme 229 – Transition énergétique et développement durable

###### Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de Fessenheim (35 000 €) :

Le montant correspond au versement d'une participation de l'Autorité de Sureté Nucléaire dans le cadre des actions menées par la CLIS de Fessenheim.

Il est donc proposé **d'inscrire 35 000 € de crédits de paiement.**